

Dampierre en Graçay

2025



Bulletin municipal

LE MOT DU MAIRE



C'était au début de l'année 2024. Nous nous étions débarrassés du Covid ; encore que... il ne faut peut-être pas crier victoire trop tôt. Malgré tout, l'année ne s'annonçait pas sous de trop mauvais auspices et en fait, 2024 n'a pas été un long fleuve tranquille.

Bien des difficultés se sont accumulées, les éléments naturels se sont déchaînés : sécheresse ici, inondations là, incendies ailleurs. Le réchauffement climatique dérègle le climat, qui devient notre préoccupation majeure.

Le développement durable, objectif prioritaire, suppose d'économiser les ressources de la planète, l'énergie en particulier, en passant des énergies fossiles aux énergies renouvelables comme le soleil, le vent et l'eau. Il est clair que cette eau est un bien précieux à ménager, de même que les forêts. Nous devons aussi nous attacher à développer de nouveaux modes de transports, ainsi qu'à réaliser des bâtiments moins énergivores.

L'économie ne nous a pas gâtés non plus : l'inflation est revenue, sous la forme, en particulier, de la hausse du prix de l'énergie et des denrées alimentaires. Le chauffage est devenu problématique et la pauvreté ne se dément pas.

L'inquiétude est venue aussi des menaces contre la paix : guerre en Ukraine, massacres au Moyen-Orient. La guerre n'est pas à nos portes mais il convient d'être conscient des dangers.

Pour couronner le tout, une crise politique est venue troubler les consciences, l'instabilité s'est installée et le calme n'est toujours pas parfaitement garanti.

Tout cela ne nous a pas empêchés, au conseil municipal, de travailler dans l'intérêt de la commune. Vous trouverez dans ce bulletin matière pour le constater et pour prendre connaissance de nos projets.

Pour surmonter les difficultés, nous devons nous unir, faire preuve de solidarité dans un monde où l'égoïsme, le chacun pour soi, le repli social, sont trop souvent légion.

Aussi, laissez-moi faire des vœux de bonheur pour tous. Des vœux de joie dans notre cellule familiale. Des vœux de réussite professionnelle, des espoirs pour que la vie sociale soit plus chaleureuse. Des vœux en faveur d'une paix retrouvée. Et j'insiste encore pour que la solidarité devienne un maître mot.

Bonne année à tous et à bientôt

Etat-Civil 2024



Naissance :

Tom ALPHONSE-FELIX né le 10 février



Mariage :

26 avril : Michèle MARECHAL et Gérard MERY

Décès :

24 juin : Robert ROUSSET



Départs :

Famille HECQUET 3, route de Nohant

Vanessa TOSTAIN et Sébastien DONNER 1, lotissement Les Vignes

L'ECOLE

Cette année, nous continuons de travailler sur le thème de l'environnement et de la protection de la nature.

Nous avons eu une intervention sur la gestion de la ressource en eau avec Thomas, l'animateur développement durable de la communauté de communes. Nous nous sommes aperçus que l'eau douce était en très petite quantité sur la planète, c'est pour cela qu'il ne faut pas la gaspiller. Nous avons aussi fait un jeu pour se rendre compte de la quantité d'eau utilisée pour faire du papier ou pour prendre une douche. Les quantités sont énormes !!

De plus, cette année, la maîtresse a décidé de nous faire suivre une course de bateaux : le Vendée Globe. Pour suivre cette course, nous avons dans un premier temps étudié le parcours. Les skippers vont faire le tour du monde, en passant par le Pôle Sud ! Ensuite, nous avons tous choisi un skipper pour pouvoir suivre sa course.

Nom des élèves	Skipper choisi
Shanna	Thomas Ruyant
Enora	Nicolas Lunven
Raphaël	Sam Goodchild
Kalthoum et Mathis	Justine Mettraux
Lyhana et Octavie	Samantha Davies
Rayan	Romain Attanasio
Clara	Sébastien Marsset
Célia, Selena, Analia, Mathilde, Noéline et Jeanne	Violette Dorange
Rafaël	Arnaud Boissières
Amylinn	Eric Bellion
Kamel	Jingkun Xu
Ilyes	Szabolcs Weöres



Tous les jours, nous regardons le classement des skippers et nous prenons des nouvelles de Samantha Davies, la skippeuse d'Initiative cœur.



Nous adorons ces moments, nous supportons notre skipper et espérons qu'il sera premier ! Cela nous donne des vocations : nous aimerions tellement participer à cette course quand nous serons grands. Il faut quand même que nous travaillions : il faut que nous nous mettions à la voile, que nous nous assurions de ne pas avoir le mal de mer et il faut aussi que l'on s'habitue à être seul. Notre entraînement devrait commencer dès maintenant !



En classe, nous avons fabriqué une maquette de l'IMOCA d'Initiative cœur. Un de nos camarades l'a même fabriquée en LEGO.

La bibliothèque municipale

Chaque jeudi, nous allons une demi-heure à la bibliothèque de Dampierre-en-Graçay. Nous pouvons emprunter un livre, une bande dessinée, un manga, et même un CD et le lire ou l'écouter à la maison. Les élus de la commune nous accueillent à la bibliothèque et nous pouvons ainsi découvrir plein de livres et enrichir nos lectures !



La bibliothèque municipale est ouverte au public un lundi sur deux, de 17h30 à 18h30, ainsi que pour notre école le jeudi de 13h30 à 14h, où notre institutrice, Madame Lucas, amène tous les élèves.

Nous rappelons ici que l'emprunt de livre ou CD audio est entièrement gratuit ; il faut juste s'inscrire à la bibliothèque pendant une permanence.

Nous avons reçu cette année en don, quelques caisses de livres récents, que nous avons intégrés à la collection.

La Bibliothèque départementale nous a également échangé à deux reprises cette année 2024, à chaque fois plus de 200 livres, dont une bonne partie pour renouveler les lectures des enfants.

A ce jour, nous accueillons encore trop peu d'habitants de Dampierre : nous nous encourageons à vous lancer dans la lecture. Vous serez bien accueillis.

Bonne lecture en 2025 !

L'ARBRE DE LA LAÏCITÉ

Le vendredi 31 mai 2024 a eu lieu la cérémonie de l'arbre de la Laïcité organisée en collaboration entre la Mairie et les élèves de la classe de CE2/CM1/CM2 de Mme Lucas.

Pour préparer cet instant républicain, les élèves ont d'abord tenté de mettre des mots sur cette notion de laïcité. Puis, ils ont lu la Charte de la Laïcité expliquée aux enfants et ont choisi les articles qui leur semblaient les plus importants. Après cela, ils ont fabriqué un arbre sur lequel était écrit notre devise républicaine "Liberté, Egalité, Fraternité" sur le tronc pour bien l'encre dans nos mémoires. Ils ont par la suite, fait les feuilles de l'arbre avec leurs empreintes de doigts en Bleu-Blanc-Rouge et écrit les articles de la Charte de la Laïcité dans les colombes volant au-dessus de l'arbre symbole de notre liberté.

Les parents, les villageois et les membres de l'inspection académique, dont Lionel Teyssandier, l'inspecteur de notre secteur, ont été conviés à cette cérémonie orchestrée par les enfants et la mairie. Ce fut un moment solennel, mais aussi de partage à l'occasion du "goûter de l'amitié" offert à toutes les personnes présentes.



Le Noël des enfants du RPI ✨

Le Noël des enfants a commencé par la visite du père Noël et de ses lutins dans les deux écoles pour faire une photo avec chaque enfant, distribuer un ballotin de friandises et un livre à chaque écolier.

Puis, cette année encore, les enfants de nos deux écoles ont assisté à un spectacle entièrement financé par les deux mairies. C'est la troupe Enfant' image de Patrick Debelleix qui a enchanté petits et grands présents le vendredi 13 décembre à la Forgeresse. Le spectacle a été salué et applaudi.

Suite à cette performance artistique et musicale, les 64 enfants ont reçu un goûter confectionné par l'association Détente et Loisirs. Puis vers 17h, les enfants avaient préparé un petit concert de Noël pour leurs familles et toutes les personnes présentes dans la salle des fêtes.

Enfin, cette journée de Noël s'est terminée par un petit marché artisanal organisé par la mairie et les associations de Dampierre. Marrons chaud, vin chaud, bière, bijoux, confitures, fromages, pain d'épices, crêpes, sablés de Noël des parents d'élèves et bien d'autres surprises attendaient les badauds venus flâner sur le marché dans la cour de l'école.

Le père Noël est resté tout au long de la soirée et à permis aux petits et aux grands de se faire photographier avec lui comme pour garder un souvenir de cette jolie journée.



Mairie, Ecole, Espace public

Nous avons voulu pérenniser notre école en réalisant un regroupement pédagogique avec Saint-Georges et, depuis plusieurs années, nous avons engagé des travaux importants concernant le bâtiment mairie-école et la cour.

Nous avons remplacé les gouttières tout d'abord, en 2015 (6696 €).

Nous avons refait le toit de la salle de cantine (7787 €).

Trois portes de l'école ont été remplacées par des portes PVC (5863 €).

Des sanitaires ont été installés en mairie en 2021 pour 6360€.

La réfection du mur du bâtiment mairie-école a suivi (entreprise Tixier de Graçay) : environ 27 000 € TTC en 2021-2022, avec subvention de l'Etat.

L'enduit du mur de la cour devant le bâtiment a coûté 5 654 € en 2024 (également entreprise Tixier).

La porte de la cuisine, également cette année, est revenue à 1140 € (entreprise Penneron de Graçay).

En cette année 2024, la cour d'école, qui est aussi un espace public (brocante, marché de Noël, est...) a changé de visage, avec l'entreprise ARTP de La Chapelle-Saint-Ursin, et ceci pour 35 890 € TTC.

Cet espace a été végétalisé, selon la technique en vogue maintenant pour les cours d'école :

- Elimination d'un vieux tilleul en mauvais état et plantation de 8 nouveaux arbres.
- Création d'une pelouse et d'un jardinet pédagogique où les élèves ont joué les jardiniers.
- Création d'une allée balisée.

ce travail a été subventionné à 66% :

par l'Etat à raison de 42 %

par le Département pour 8 %

par la Région pour 16 %. C'est la Région qui a exigé l'option végétale.

Cette cour d'école ne sera inaugurée qu'au printemps et vous serez tous invités.

Au total, nous avons consacré environ 100 000 € à l'école et à la mairie en plusieurs années.



L'Association des Parents d'Élèves

Cette année 2024 a été riche en projets et en activités ayant permis de participer à hauteur de 5000€ au voyage scolaire à la Franche-sur-Mer en avril dernier.

Diverses actions ont été menées: vente de chocolats et de biscuits de Noël, de crêpes, lots, randonnée, kermesse avec barbecue ont permis de réunir les fonds nécessaires. Cette année encore les parents ont décidé de se mobiliser pour financer toutes les activités prévues : sortie à la ferme pour les maternelles, sortie au château de Chaumont sur Loire pour les élèves du CP au CM2 ainsi que du matériel pédagogique et des jeux. C'est pourquoi, toutes les activités entreprises l'an passé sont reconduites.

Début octobre s'est tenue l'assemblée générale de l'association qui a reconduit tous ses membres élus dans leurs diverses fonctions. C'est ainsi que monsieur Hamed Kevin reste notre Secrétaire depuis la création de l'association, que madame Lenoël Lucie entame sa deuxième année en tant que Trésorière et que madame Rousseau Laëtilia est, depuis trois ans, Présidente de l'association. Une équipe pérenne qui a vu arriver de nouveaux parents désireux de s'engager un peu pour tous les enfants.

Téléthon 2024



N'hésitez pas à nous rejoindre !



Les écoles qui chantent

Kermesse 2024



*Programmation des activités
de l'APE Tourniquet*

22 Novembre :

Participation au Téléthon organisé à St Georges

13 Décembre :

*Vente de chocolats de Noël avec Initiatives
Participation au marché de Noël de Dampierre
confection et vente de biscuits de Noël*

31 Janvier :

Préparation et vente de crêpes pour la Chandeleur

30 Mars :

*Organisation d'un grand Loto
dans la salle des fêtes de Thénieux*

27 Avril :

*Organisation de la Randonnée des Ecoliers
à Saint Georges sur la Prée*

20 Juin :

Kermesse des enfants aux Marnières



Dampierre en Berry

Cette année 2024, nous avons eu la joie de retrouver nos cousins Dampierrois lors du rassemblement organisé par Dampierre dans le Jura en septembre.



Au programme du samedi, visite du Musée du Temps de Besançon, déjeuner-croisière sur la boucle du Doubs et pour finir visite commentée du Hameau du Fromage à Cléron avec dégustation de vin et fromages.

Le soir a eu lieu à la salle polyvalente de Dampierre la traditionnelle soirée de gala durant laquelle nous avons intronisé trois personnes du rassemblement 2021 de Dampierre Saint Nicolas.



Le dimanche matin, après l'assemblée générale de la Fédération Nationale des Dampierre de France, était célébrée une messe avec la participation des trompes de chasse. Et fidèles à nos habitudes, nous avons également participé au marché des produits régionaux.



A midi, nous avons pu déguster un repas Franc-Comtois ponctué de plusieurs animations.

Nous gardons de ce week-end d'excellents souvenirs, c'est toujours un plaisir de retrouver l'ambiance des rassemblements.

Nous espérons qu'une prochaine rencontre ait lieu en 2026 afin que perdure l'esprit des Dampierre de France.

En attendant, rendez-vous est pris en avril prochain à Montargis pour l'assemblée générale annuelle.

Nous vous souhaitons une belle année 2025 remplie de bonheur et d'agréables moments.



Pour l'association, le président Fabien Le Jossec

2024 nous a quitté, vive 2025 !



Comme les années précédentes nous avons tenu à ce que 2024 soit aussi riche en manifestations, en effet cela nous permet d'aider la coopérative scolaire du RPI Dampierre – St Georges sur la Prée.



- Nous avons commencé l'année par la randonnée de Pâques pour laquelle nous avons accueilli 136 randonneurs sur les trois circuits.
- En fin d'année scolaire, comme de coutume, nous avons offert aux 9 élèves entrant en 6^{ème} une calculatrice, une clé USB et un stylo 4 couleurs.

- Au mois de juillet, la brocante a permis à de nombreux exposants et chineurs de faire affaires.



- À l'occasion des journées du patrimoine, nous nous sommes rendus au château de Bouges, charmant village de l'Indre, où nous avons bénéficié d'une visite guidée au cours de laquelle l'histoire de ce monument nous a été contée. La visite comportait également la découverte des beaux jardins et du musée hippomobile. Après une pause sur la ravissante place de la magnifique église nous nous

sommes déplacés à Vatan où se déroulait, ce même jour, le « Festival Gourmand des Communes de France aux noms Burlesques et Chantants ». Chacun a pu, à cette occasion assister aux animations et faire ses emplettes de produits de toutes les régions représentées. La journée s'est terminée dans la bonne humeur par un repas au cours duquel les récompenses du quizz ont été remises.



- En décembre, sous un ciel chargé de pluie et par des chemins boueux, 78 courageux randonneurs ont parcouru un des trois parcours proposés.
- Également en décembre, à l'invitation de l'APE le Tourniquet et de la municipalité, nous avons offert le goûter aux 64 élèves du RPI Dampierre en Graçay /Saint Georges sur la Prée. À l'issue de la fête des enfants, nous avons participé au marché de Noël de la commune qui se tenait dans la cour de l'école. Il faisait frisquet, aussi notre vin chaud a eu un franc succès. À cette occasion nous avons remis un chèque de 70€ à la coopérative scolaire en complément du don de 500€ que nous avons déjà versé en début d'année.



Merci à la municipalité de mettre à notre disposition les infrastructures de la commune, de nous offrir quatre coupes pour récompenser les randonneurs. Merci également aux participants qui nous font confiance chaque année, aux donateurs, aux adhérents et aux bénévoles pour l'aide et le soutien qu'ils nous apportent.

BONNE ET HEUREUSE ANNÉE 2025

SANTÉ, RÉUSSITE ET BONHEUR !

La Présidente
Évelyne CYR



DAMPIERRE EN GRACAY

Association Détente et Loisirs

2025

CALENDRIER DES MANIFESTATIONS

Assemblée générale : 31 janvier

- Lundi 21 Avril : RANDO DE PÂQUES
-
- Dimanche 20 juillet : 34ème BROCANTE
-
- Samedi 20 Septembre : 18ème CIRCUIT DÉCOUVERTE
-
- Samedi 15 Novembre : DÎNER SPECTACLE
-
- Dimanche 7 Décembre : RANDO DE NOËL

CLUB DES 55 ANS ET PLUS DAMPIERROIS

Assemblée générale et galette des rois

le 22 janvier 2025 à 14h30

**Réunion tous les deuxièmes mercredis du mois,
l'après-midi à partir de 14h 30.**

**Nous jouons aux cartes (belote), aux dominos
(Triominos) en buvant le café ou le rosé, accompagnés
de petits biscuits.**

Après la galette des rois, ce sera :

- le pâté de Pâques en avril.**
- la paëlla en mai.**
- la fromagée en septembre.**
- la bûche de Noël en décembre.**

Période de congé du club en juillet-août.

Notre cotisation annuelle est toujours à 12 €.

Tout nouvel adhérent sera accueilli avec plaisir.

La présidente



ASSOCIATION SAINT SYMPHORIEN

49 rue du Bas-Bourg 18310 GENOUILLY
saint-symphorien.genouilly@laposte.net

19 Décembre 2024

Chers tous,

Les travaux de restauration des biens mobiliers de l'église sont commencés.

Le tableau représentant Saint Sylvain est maintenant restauré. Il sera accroché lorsque son retable sera lui aussi remis à neuf par Madame Fargues* de Saint Amand Montrond, c'est-à-dire vers la fin du printemps prochain.

Le tableau du grand autel, représentant la Résurrection, a été décroché et a rejoint les ateliers de sa restauratrice, Madame Lambert* à Bourges. Il s'avère qu'il est en plus mauvais état qu'on ne le craignait et qu'il est grand temps que nous intervenions. Quant à son retable, le démontage complet a été réalisé par Madame Beaubier* dont l'atelier est à Saint-Bonnet-de-Tronçais (Allier). Les travaux de restauration, commencés semaine 45, devraient être terminés pour Noël et vous pourrez le contempler à nouveau tel qu'il était lorsqu'il a été installé dans les années 1831-1840.

Enfin, nous avons décidé de donner une nouvelle jeunesse aux nombreuses statues en ravivant leurs couleurs.

Malgré ces travaux, l'église reste ouverte pour toutes les cérémonies.

Grâce à l'accord entre les communes de Genouilly et de Dampierre nous avons la chance d'avoir un patrimoine ancien. Le préserver est essentiel pour qu'il soit transmis aux générations futures. Il permet de garder la mémoire ; son sauvetage contribue à animer le cœur du village et à le faire connaître. En prendre soin c'est prendre soin de notre identité culturelle.

Merci à la Mairie de Genouilly d'avoir procédé au lancement de cette campagne de restauration. Merci à celles et ceux qui ont déjà contribué par leurs adhésions, leurs dons ou leurs legs. Merci à ceux qui souhaitent également participer à faire vivre le patrimoine communal.

Toutes celles et tous ceux qui veulent bien rejoindre notre association sont les bienvenus. Sans eux l'association ne pourra bientôt plus continuer la mission qui lui a été confiée. Il reste encore beaucoup à faire dans la commune en dehors de l'église.

Comptant sur votre engagement et votre soutien, nous vous souhaitons une bonne fin d'année et une bonne année 2025.

Bruno GUENY
Président

**Nous ne doutons pas que la qualité sera au rendez-vous, car toutes les restauratrices sont des spécialistes habilitées par les Musées de France et les Monuments Historiques.*

Site : <https://saint-symphorien-genouilly.asso-web.com>
Page Facebook : *Association-Saint-Symphorien-Genouilly*



Pour la 4^e année, notre village accueille au sein de la Forgeresse, l'association EHEO Berry Limousin (Enfants Handicapés Espoir Osthéopathie) qui dispense gratuitement des séances d'osthéopathie à des jeunes de 0 à 18 ans en situation de handicap.

Lorsque notre salle des fêtes n'est pas disponible, les bénévoles de l'association sont accueillis à la MAM "P'tit bout de rêve" de Vierzon. Il est important de donner un peu de son temps à des enfants qui en ont besoin.

Cette année encore beaucoup d'entre eux ont pu bénéficier de séances à 4 - 6 ou 8 mains leur permettant de "réparer" leur corps.

L'association organise une séance par mois. Certains professionnels viennent du Limousin, de Vierzon et alentours. Ils sont tous bénévoles.

Ces séances sont aussi le moment d'échanger avec d'autres familles, avec des professionnels autour d'un café et d'une part de gâteau maison. C'est aussi un moment important pour les enfants qui jouent ensemble, coopèrent ...



N'hésitez pas à contacter Aurélie Joly
au 06-81-21-02-42 pour tous renseignements.

LES ANCIENS A TABLE

Notre repas des Anciens est une tradition bien ancrée. C'était le 1^{er} décembre dernier, à l'initiative du CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) de la mairie.

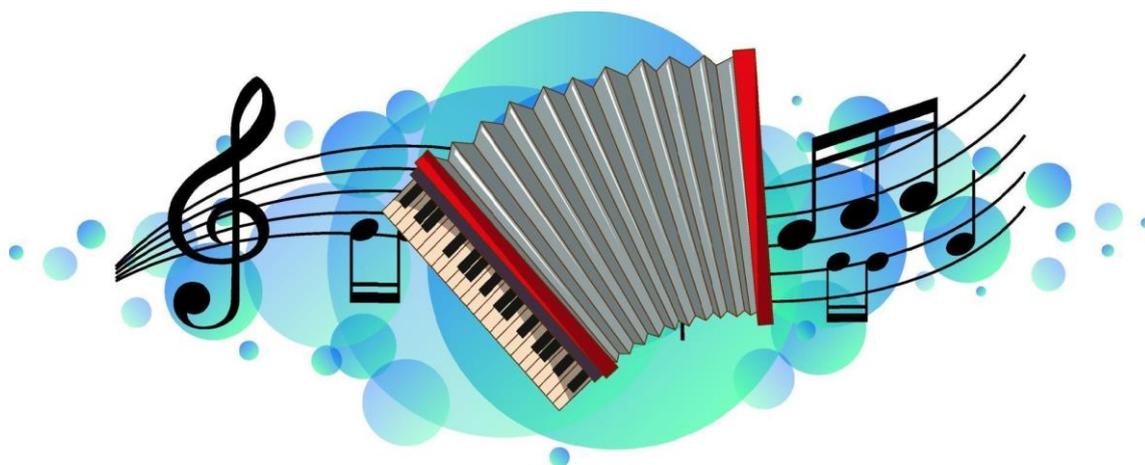
Nous étions 24 à table contre 28 l'an dernier. Les effectifs s'amincissent peu à peu. Pourtant les plus de 65 ans, qui sont invités au repas, sont chaque année un peu plus nombreux dans la commune.

L'ambiance était néanmoins joyeuse. Le restaurant *La Siesta*, de Vierzon, nous a régales de foie gras, de canette au beurre rouge et de forêt noire. Sans parler des vins, blanc et rouge, et du café.

L'animation musicale amplifiait cet air de fête : chansons populaires, airs connus, le tout accompagné par Sylvie à l'accordéon. Sylvie fait désormais partie du paysage de Dampierre : elle vient en été, elle vient en hiver. En effet, nous l'avions vue en août aux Marnières pour la fête *Ville à joie*.

Cet après-midi festif, convivial et chaleureux laissera un bon souvenir. Ce ne sont pas les danseurs qui me contrediront : ils s'en sont donné à cœur joie.

Les plus de 70 ans ne sont pas oubliés : ils sont au nombre de 18, qui ont reçu un colis.



TERRAIN DE SPORTS DES MARNIERES

Nous avons envisagé de transformer le vétuste terrain de basket hand-ball des Marnières, enherbé, en un moderne City stade.

Nous avons demandé à nous inscrire dans le cadre du projet gouvernemental des « 5000 terrains de sports » prévus en liaison avec les Jeux Olympiques de Paris, ce qui nous aurait permis d'obtenir une large subvention.

Nous n'avons pas été sélectionnés par l'Agence Nationale du Sport.

D'autre part, le devis de l'entreprise Adenosports de Méry-sur-Cher se montait à 97 482 €. Beaucoup trop onéreux pour une petite commune comme Dampierre.

Nous nous rabattons sur un projet plus modeste d'aménagement, celui de la société Axi-Route, pour 25 177,92 €.

Nous avons obtenu un fonds de concours de la Communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry et nous allons demander une subvention de l'Etat au titre de la DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux).



NOUVEL ECLAIRAGE PUBLIC

Des fils électriques et téléphoniques en centre bourg, ce n'est pas beau.

C'est pourquoi nous avons pris la décision de les éliminer.

Il a fallu pour cela enfouir ces câbles et faire disparaître les poteaux ciment et les poteaux de bois. Ce fut un gros travail, qui s'est échelonné sur plusieurs mois et qui a été réalisé par la société AEB.

Il a fallu ensuite ériger des candélabres acier et installer les lanternes que nous avons choisies.

Il y a maintenant 10 de ces candélabres : routes de Nohant, Graçay, Genouilly et Vierzon.

Le maître d'ouvrage est le SDE (Syndicat d'Énergie du Cher) : il finance la partie électrique à 80% (et donc la commune à 20%).

La commune est seule à financer la partie téléphone.

Le coût total de l'opération est de 95 141,86 €.

Le coût pour la commune est de 31 750,56 € (15 848,70 € pour l'électrique et 15 901,86 € pour le téléphone).

Comme pour la cour d'école, l'inauguration se fera au printemps et vous y serez invités.

LE CLIMAT AVANT TOUT

Il est de plus en plus évident que si l'on veut continuer à vivre sur terre, il faut limiter le plus possible le réchauffement climatique, objectif déjà bien compromis, et permettre un développement durable des ressources de la planète, l'eau en particulier.

Aussi, les Communautés de Communes sont tenues de dresser un PCAET, Plan Climat-Air-Energie Territorial. Voici quelques-uns des principes retenus dans le cadre de notre Communauté Vierzon-Sologne-Berry :

-Opérer la rénovation énergétique de l'habitat, afin de consommer moins d'énergie et polluer moins. Pratiquer l'isolation des bâtiments.

Tout cela s'adresse aux communes et aux particuliers.

-Rénover l'éclairage public, afin de consommer moins d'énergie là-aussi.

-Trier mieux les déchets, afin d'en réduire le volume. Développer le compostage et le recyclage.

-Maintenir les forêts, planter des haies : la végétation bloque le carbone et évite de le répandre dans l'atmosphère.

-Pratiquer une agriculture respectueuse de la nature en limitant les pesticides.

-Réduire l'utilisation de l'automobile et sensibiliser les usagers à la pratique du vélo et de la marche. Développer le covoiturage.

-Développer le transport ferroviaire.

-Réduire les énergies fossiles, charbon, pétrole et gaz. Développer les énergies renouvelables : éolien, photovoltaïque, méthanisation, géothermie.

-Végétaliser les centre-bourgs, les cours d'école, pour créer des îlots de fraîcheur.

-Epurier l'eau, maintenir la ressource en eau, ne pas la gaspiller : c'est un bien précieux.

MIEUX GERER LES DECHETS MENAGERS

La gestion des déchets ménagers coûte cher ; la Communauté Vierzon-Sologne-Berry s'efforce de les limiter.

Il faut améliorer le tri, avec pour objectif de réduire la masse de déchets. Une nouvelle communication sera faite, en direction des usagers.

En particulier, un compostage individuel sera organisé : des composteurs en bois seront fournis aux ménages par Altea.

De nouvelles installations seront mises en place, notamment une recyclerie, animée par Emmaüs : plus on recycle et plus on limite les coûts.

Un site de compostage sera édifié à Saint-Hilaire-de-Court pour ceux qui produisent beaucoup de déchets, les entreprises par exemple.

L'ensemble sera géré par une société mixte public-privé, une SEMOP (Société d'Economie Mixte à Opération unique) : Vierzon-Sologne-Berry sera majoritaire avec 60% du capital et Veolia disposera de 40%.

QUE METTRE DANS LES SACS JAUNES ?

TOUS LES EMBALLAGES VIDES SE TRIENT

 <p>BRIQUES ALIMENTAIRES (avec bouchons)</p>	 <p>EMBALLAGES EN MÉTAL</p>		 <p>BOUTEILLES ET FLACONS EN PLASTIQUE</p>	 <p>SACS, SACHETS, TUBES ET FILMS EN PLASTIQUE</p>				
 <p>BOÎTES, POTS, BARQUETTES EN PLASTIQUE, BARQUETTES ALIMENTAIRES EN POLYSTYRÈNE</p>								
<p>NE PAS METTRE DANS LES SACS JAUNES</p> <table><tbody><tr><td><p>polystyrène de calage</p></td><td><p>jouets</p></td><td><p>masques</p></td><td><p>matériels de jardin</p></td></tr></tbody></table>					 <p>polystyrène de calage</p>	 <p>jouets</p>	 <p>masques</p>	 <p>matériels de jardin</p>
 <p>polystyrène de calage</p>	 <p>jouets</p>	 <p>masques</p>	 <p>matériels de jardin</p>					

CITEO

LA COMPETENCE EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT VA ETRE TRANSFEREE A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

L'eau potable est gérée jusque-là par le Syndicat Intercommunal Dampierre-Genouilly-Saint-Georges et l'eau assainie par la mairie de Dampierre.

L'Etat oblige maintenant à transférer la gestion de l'eau aux Communautés. Ce sera chose faite à partir du 1^{er} janvier 2025, en faveur de la Communauté Vierzon-Sologne-Berry.

Si le prix de l'eau augmente, ce ne sera pas la faute du maire et du conseil municipal.

Les tarifs seront votés par la communauté. Ils seront maintenus dans un premier temps et seront ensuite ajustés selon l'étude de notre patrimoine (station d'épuration et réseau).

L'emprunt contracté par la commune pour effectuer les travaux sera pris en charge par la communauté.

Le personnel communal continuera de faire le travail d'entretien, à la station d'épuration par exemple, mais les heures faites seront payées par la communauté.

L'HIVER ARRIVE PROTEGEZ VOTRE COMPTEUR D'EAU POTABLE DU GEL



Réglementation :

Votre compteur d'eau potable est la propriété du syndicat et placé sous votre responsabilité.

Il vous incombe d'en assurer la protection.

Ainsi, la réparation d'un compteur gelé sera toujours effectuée à vos frais.

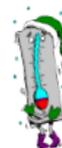
N'oubliez pas que tout dysfonctionnement peut se répercuter sur votre facture d'eau potable.

Seuls les techniciens de notre prestataire SAUR ont le droit de manipuler le compteur.

Quelques conseils pour protéger vos installations avant que « le froid polaire ne s'installe » :

Le gel de vos canalisations peut entraîner des coupures d'eau, des fuites importantes ainsi que des dégâts matériels.

Pour protéger votre compteur, utilisez des plaques de polystyrène ou une housse de protection pour compteur (également antichoc).



Ne pas envelopper le compteur avec de la laine de verre ou de roche, des journaux ou de la paille qui retiennent l'humidité et gèlent, le remède serait pire que le mal.

Vos canalisations ont droit à toute votre attention :

Vulnérables, elles doivent également faire l'objet d'une protection systématique contre le froid, particulièrement si elles sont placées dans des pièces non chauffées telles qu'une cave, un grenier ou un garage.

Entourer tous les tuyaux d'une gaine isolante, ainsi que ceux situés à l'entrée et à la sortie de votre compteur.

Si le froid persiste, nous vous conseillons de laisser couler un mince filet d'eau pour empêcher le gel de s'installer (à n'utiliser que sur une courte période).

Pour l'intérieur de la maison programmez votre chauffage en hors gel.

Vos installations ont gelé, que faire ?

Sachez que le dégel peut lui aussi provoquer des dégâts avec un risque de rupture des canalisations et donc de fuites d'eau importantes.

Le gel se constate par un simple manque d'eau.

=> Coupez l'eau pour éviter toute inondation au moment du dégel.

=> Dégelez votre installation : un sèche cheveux suffit, armez-vous de patience.

=> N'utilisez jamais une flamme.

En cas d'absence prolongée n'oubliez

=> Vidangez votre installation.

Pas de vidanger votre installation.

Détectez et réparez les fuites car elles peuvent vous coûter très cher.

Le fuites sont la première cause de gaspillage. Elles sont faciles à détecter lorsqu'elles se produisent sur un robinet, une chasse d'eau, un ballon d'eau chaude, un joint défectueux.

Détectez les fuites cachées à l'aide de votre compteur.

=> Fermez tous les robinets et vérifiez qu'aucun appareil électro-ménager consommateur d'eau n'est en marche.

=> Relevez les chiffres sur fond rouge, de votre compteur, ils représentent les litres.

=> Attendez 2 heures au minimum sans faire couler d'eau.

=> Relevez à nouveau les chiffres sur fond rouge de votre compteur.

=> Si les chiffres sont identiques, aucune consommation n'a été enregistrée.

Votre réseau est bien étanche.

=> S'ils ont changé : il y a probablement une fuite. N'hésitez pas à faire appel à un plombier si vous doutez de l'origine de la fuite ou si vous ne l'avez pas trouvée.





ZONE DE DISTRIBUTION : S.AEP DE GENOUILLY

Conclusion sanitaire

Indicateur global de qualité

2023

L'eau distribuée présente des concentrations en pesticides élevées pour le chlorothalonil R471811 (fongicide recherché depuis le 1er septembre 2023), mais ne nécessitent pas pour le moment une limitation des usages. Des actions destinées à améliorer sa qualité sont à mener. Cette eau est de bonne qualité pour les autres paramètres. Elle peut être consommée par tous.

C

A : Eau de bonne qualité

B : Eau de qualité convenable

C : Eau de qualité insuffisante

D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2022 : A

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par les captages : LES SCEPS N°3 (ENTREE USINE), ST SYLVAÏN. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 3 communes (DAMPIERRE-EN-GRACAY, GENOUILLY, SAINT-GEORGES-SUR-LA-PREE), soit 1519 personnes. Le responsable des installations est : « SIAEP DE GENOUILLY ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « SIAEP DE GENOUILLY » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A

Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : 17
Conformité : 100 %
Valeur maxi : 0 n/100 ml
Années prises en compte : 2022, 2023

NITRATES

A

Très bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : 2
Valeur moyenne : 1,3 mg/L
Valeur maxi : 1,3 mg/L

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

C

Dépassements réguliers de la limite réglementaire

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : 4
Conformité : 25 %
Nombre de substances recherchées : 178
Valeur maxi : 0,633 microgramme/L (chlorothalonil r471811)
Substance(s) non conforme(s) : chlorothalonil r471811 ; total des pesticides analysés

FLUOR

A

Bonne qualité

Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.

Nombre de prélèvements : 1
Valeur moyenne : 0,49 mg/L
Valeur maxi : 0,49 mg/L

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ

Eau très dure

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : 2
Valeur moyenne : 36,4 °f
Valeur maxi : 37 °f

Quelques conseils

ABSENCE



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

SAVEUR-COULEUR



Signalez à votre distributeur d'eau (coordonnées sur la facture) les changements de saveur ou de couleur de l'eau distribuée.

CHLORE



Pour éliminer le goût de chlore, mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures.

FLUOR



Lorsque la concentration en fluor dans l'eau est faible, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé pour la prévention de la carie dentaire. Demandez conseil à votre médecin ou votre dentiste.

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 04/05/2024

UDI 018000674

L'ARS Centre-Val de Loire est chargée du contrôle sanitaire de l'eau potable. Ce contrôle est assuré régulièrement au niveau des ressources, de la production et de la distribution. Le service d'eau reste responsable de la qualité de l'eau distribuée et de sa surveillance.

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité.

ARS Centre-Val de Loire - Délégation départementale du Cher - 6 place de la Pyrotechnie Caserne Lariboisière Bâtiment D - 2e étage - CS 80 003 - 18023 Bourges Cedex

02 38 77 33 00

ARS-CVL-DD18-UNITE-SANTE-ENVIRONNEMENT@ars.sante.fr @

LOTISSEMENT "Les Plantes du bourg"

L'an passé, il restait deux terrains à vendre :

- celui cadastré section ZC numéro 152 constituant le lot 4 d'une contenance de 806 m², qui a été vendu en date du 4 juin 2024
- celui cadastré section ZC numéro 153 constituant le lot 5 d'une contenance de 650 m², qui a été vendu en date du 27 août 2024

Ces terrains, qui appartenaient à la Commune, sont donc maintenant tous vendus.

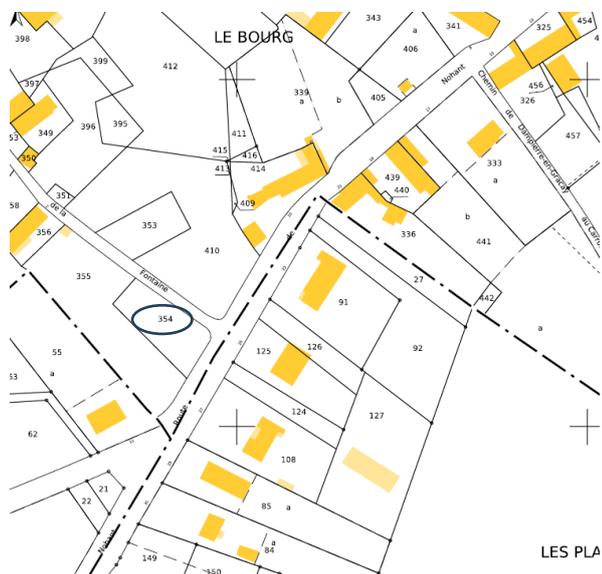


TRANSACTIONS FONCIERES

1/ La Commune est propriétaire d'un terrain cadastré section B numéro 354 d'une contenance de 520 m², qui intéressait deux habitants.

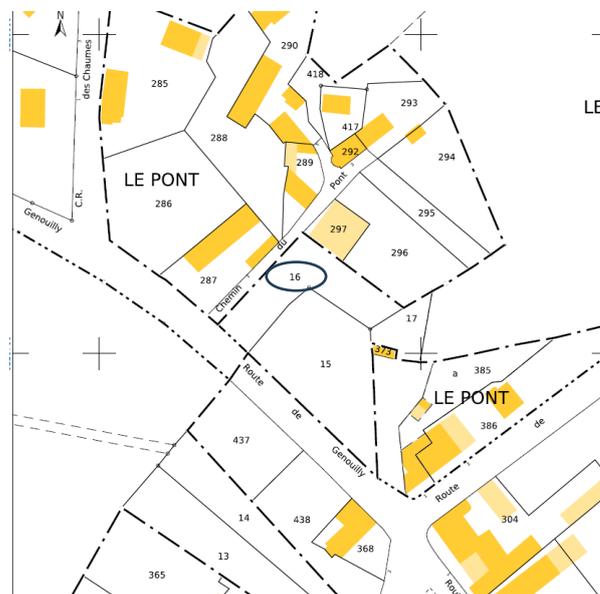
Après discussion, il a été trouvé un accord avec l'un d'eux, et cette parcelle a été vendue moyennant le prix de 3.330 €.

L'acte est en cours de réalisation en l'office notarial de Graçay.



2/ La Commune s'est portée acquéreur d'une parcelle de terre cadastrée section ZH numéro 16, au lieudit "Le Pont" d'une contenance de 800m², moyennant l'euro symbolique (1,00 €), d'un commun accord avec les vendeurs.

L'acte est en cours de signature par tous les intervenants et sera régularisé définitivement en début d'année.



TRAVAUX LOTISSEMENT des Vignes

Des travaux de raccordement des eaux usées au tout à l'égout ont été effectués au lotissement des Vignes, en bordure de la route de Graçay, conformément au devis de l'entreprise SETEC d'un montant de 4.456,20 €.



FINANCES DES COLLECTIVITES LOCALES

Dans le budget 2025, l'Etat envisage de réduire les dotations aux collectivités locales, communes et communautés de communes.

La ponction serait de 5 milliards d'euros selon les uns, de 10 milliards selon les autres sur la dotation globale de l'Etat.

La raison : nous dépenserions trop. En fait, nous tenons un compte rigoureux de nos finances, car nos budgets sont très serrés.

Nous sommes obligés par la loi d'établir des budgets annuels équilibrés, de ne pas faire de déficit, ce qui n'est pas le cas de l'Etat, seul à s'autoriser à présenter des budgets en déficit, ce qui, vous le savez, entraîne de plus en plus une dette colossale, de 1000 milliards d'euros paraît-il, et qui s'est accrue considérablement ces dernières années.

Non, les maires n'ont pas de leçon à recevoir de l'Etat. Ils peuvent lui en donner.

Il convient d'ajouter que la loi nous interdit d'emprunter pour le fonctionnement de nos communes, seulement pour l'investissement. L'Etat fait le contraire.

Il ne faut pas confondre investissement et gaspillage. Les collectivités réalisent 70% de l'investissement public en France, et donc l'Etat 30%.

Nous serons obligés d'investir moins, au détriment de nos administrés : nous ne pourrions plus entreprendre certains travaux nécessaires.

Quand on sait que les subventions sont de plus en plus difficiles à obtenir, on voit que l'avenir des communes est sombre.

Un autre point est inquiétant : l'Etat voulant réduire ses dépenses, ce sont nos services publics qui vont trinquer. Des services publics déjà exsangues, que l'on pense particulièrement aux services de santé, aux déserts médicaux.

Nous savons bien pourtant qu'il y a deux façons d'équilibrer un budget : on peut certes réduire les dépenses mais on peut aussi augmenter les recettes. Encore faudrait-il pour cela oser prendre l'argent là où il est.

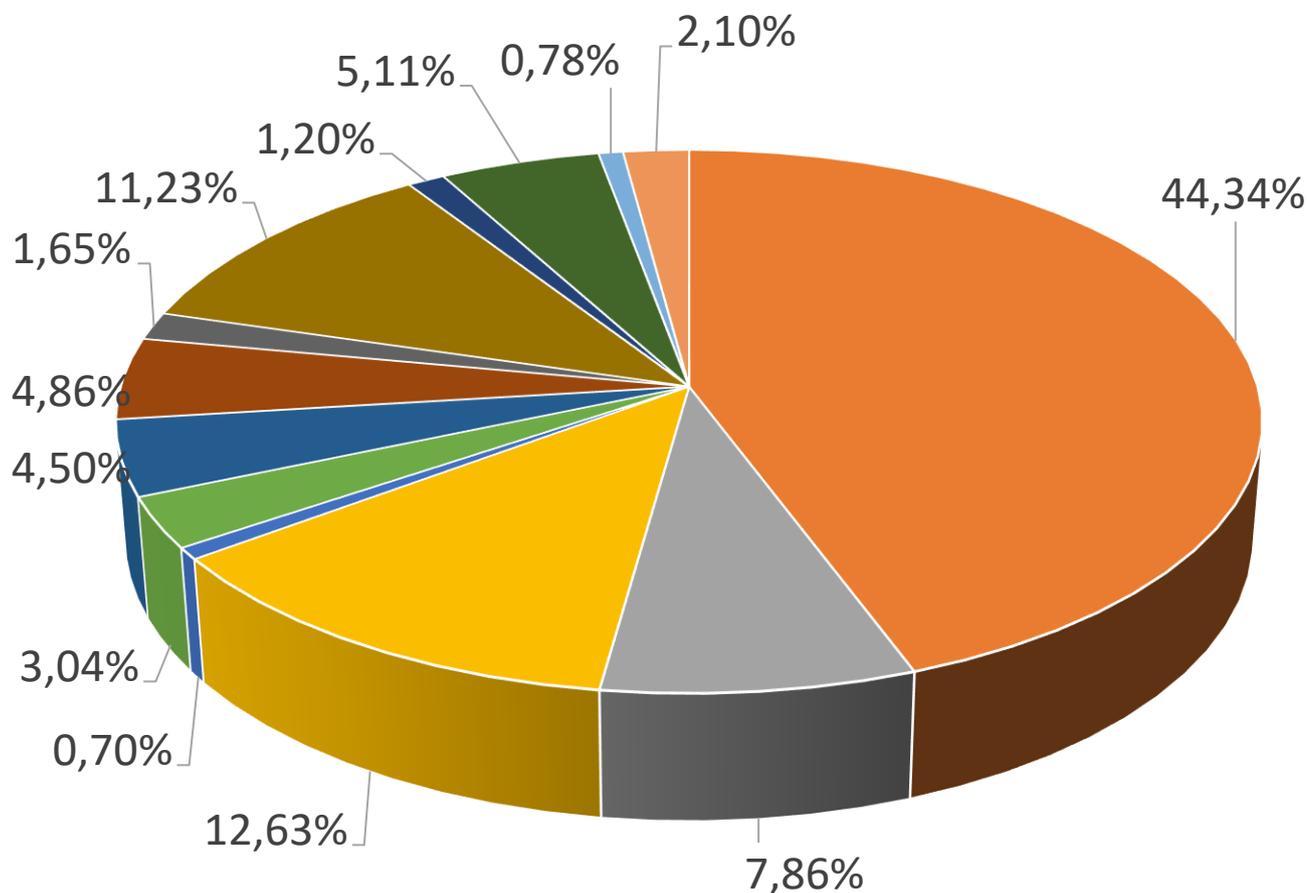
Or, on nous dit parfois que les caisses sont vides. Pourtant, les coffres forts sont pleins...

Le maire

BUDGET COMMUNAL

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

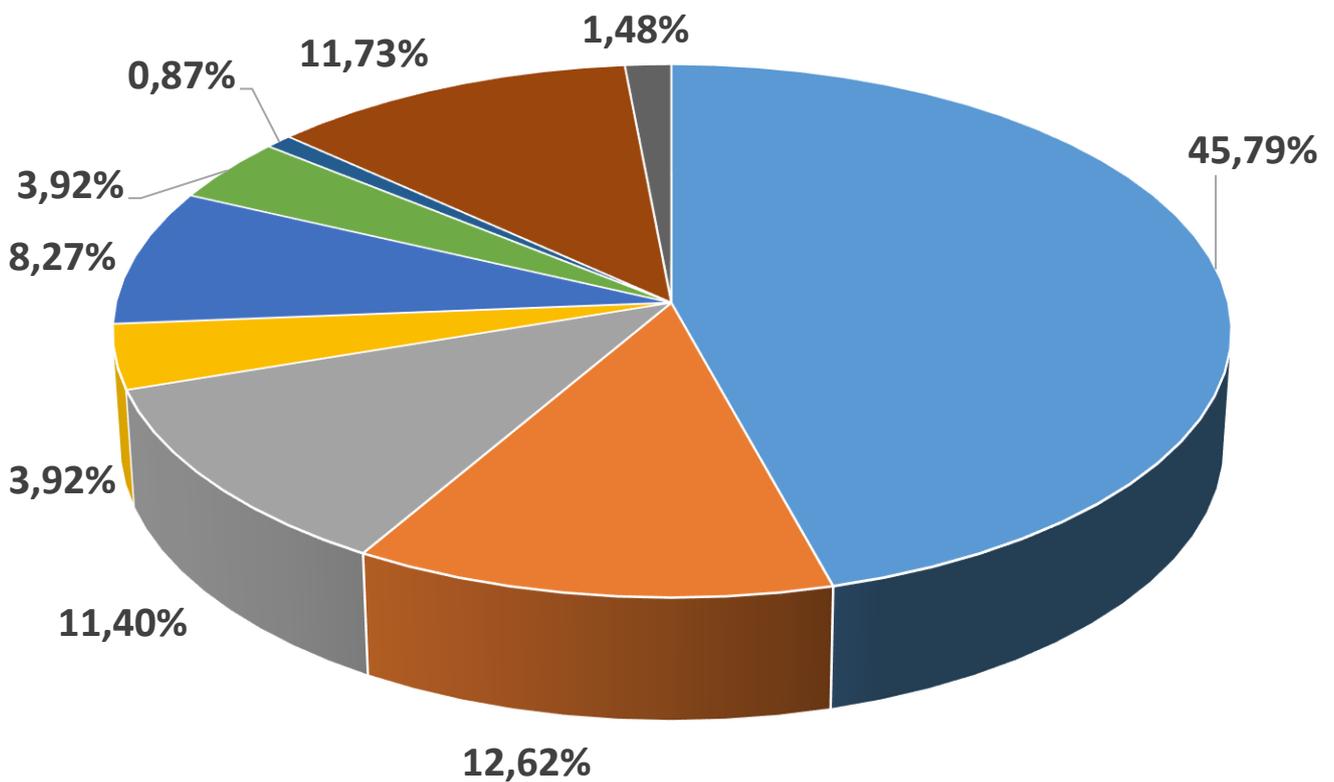
229 536,35€



- 1- Charges de personnel et frais assimilés 44,34%
- 2 - Energie (eau-gaz-electricité-carburants) 7,86%
- 3 -Entretien, réparation, maintenance 12,63%
- 4 - Fournitures mairie 0,7%
- 5 - Communication (télécom-affranchissement) 3,04%
- 6 - Ecole (fournitures scolaires, repas de cantine) 4,50%
- 7 - Assurances-Fonds de garantie 4,86%
- 8 - Fetes et cérémonies (dont illuminations de Noël) 1,65%
- 9 - Indemnités des élus 11,23%
- 10 - CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) 1,20%
- 11 - Diverses contributions (Syndicat de transport scolaire, Syndicat D'énergie) 5,11%
- 12 - Frais financiers (intérêts d'emprunt) 0,78%
- 13 - Versements à la Communauté de Communes 2,10%

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

229 536,35€



- 1- Fiscalité locale (dont taxe foncière) 45,79%
- 2 - DGF (Dotation Global de Fonctionnement: Etat) 12,62%
- 3 - Autres dotations de l'Etat 11,40%
- 4 - Remboursement de frais scolaires (parents) 3,92%
- 5 - Versements du département 8,27%
- 6 - Excédent de fonctionnement de l'année précédente 3,92%
- 7 - Revenus des immeubles (salle des fêtes) 0,87%
- 8 - Apport des sites éoliens 11,73%
- 9 - Versement de la Communauté 1,48%

INVESTISSEMENT

Dépenses d'investissement : 192 247 €

- City stade (dépenses prévues) : 100 132€
- Travaux cour d'école : 41 425€
- Achat d'un tracteur tondeuse : 23 000€
- Travaux lignes électriques-éclairage public : 17 450€
- Travaux de voirie : 6 000€
- Equipements ménagers : 2750€
- Frais financiers : 1 500€

Recettes d'investissement : 192 247 €

- Excédents des années précédentes : 66 824€
- Emprunt prévu : 100 545€
- Subventions pour travaux cour d'école (Région et Département) : 7 479€
- Amortissements : 12 860€
- Remboursement de TVA et taxes diverses : 4 539€

BUDGET ASSAINISSEMENT

Fonctionnement : 40 267,46 €

Dépenses :

- Station d'épuration (travaux et frais divers) : 5 370€
- Frais financiers (intérêts) : 9 164,31€
- Amortissements : 23 354€
- Excédent utilisable : 2 379,15€

Recettes :

- Redevances d'assainissement collectif des particuliers : 20 100€
- Excédent de l'année précédente : 8 318,46€
- Opérations d'ordre de transfert entre sections : 11 849€

Investissement : 69 618,96

Dépenses :

- Travaux au lotissement Les Vignes : 5 000€
- Frais financiers (remboursement de capital) : 13 500€
- Opérations d'ordre de transfert entre sections : 11 849€
- Excédents utilisables : 39 269,96€

Recettes :

- Excédent d'exploitation de l'année précédente : 46 264,96€
- Amortissements : 23 354€

BUDGET LOTISSEMENT

Fonctionnement : dépenses et recettes équilibrées à 107 201,12€

Investissement : dépenses et recettes équilibrées à 84 903,27€

MATERIEL NOUVEAU POUR L'ENTRETIEN

DE LA COMMUNE

Nous sommes obligés de remplacer notre tracteur tondeuse, qui nous a gratifiés d'une quinzaine d'années de bons et loyaux services.

Après bien des démarches auprès de fournisseurs éventuels, nous avons fixé notre choix sur un tracteur Iseki de la société JAMO de Mehun-sur-Yèvre, pour la somme de 19 266 € TTC, auquel s'ajoute une épareuse adaptée, de 7 735 €. Après une reprise de l'appareil actuel pour 1 000 €, le prix de revient total est de 26 002 €.

La communauté de communes va nous accorder une aide financière dont le montant n'est pas encore fixé mais qui se situera entre 20 et 50%. Le coût pour la commune sera donc compris entre 13 000 et 20 800 €.

L'épareuse nous permettra de nettoyer convenablement les fossés et d'élaguer les haies communales sans recourir à une entreprise et avec beaucoup moins de peine pour notre agent d'entretien.

La livraison va s'effectuer courant janvier.



LES CONSEILS MUNICIPAUX 2024

Le détail des comptes-rendus se trouve sur le site internet de la commune :

www.dampierre-en-gracay.com

Budget : Les comptes administratifs 2023 ont été approuvés à l'unanimité. Le budget 2024 également.

Taxes locales : hausse de 3 % validée.

Travaux effectués en 2024 : Réparations diverses à la station d'épuration pour 2044€.

Réfection de l'enduit du mur de l'école pour 5654€

Réparation de la porte de la cantine, pour 1140€

Débroussaillage des fossés et des haies pour 865€.

Raccordement des eaux usées au lotissement des Vignes pour 4456€.

Réfection de routes communales, route du Carroir Farineau, fond de concours de 5100€ pour la commune.

Réfection du trottoir de la salle des fêtes pour 2910€.

Remplacement du réfrigérateur de la salle des fêtes pour 1584€.

Illuminations de Noël pour 2706€.

Projets de travaux pour 2025 : Terrain Multisports des Marnières : projet original abandonné car trop onéreux. Nous nous orientons vers une réfection du terrain de basket actuel : subvention obtenue de la CdC et une autre à demander à l'État.

Achat d'un nouveau tracteur pour remplacer l'actuel en bout de course, et option pour l'épareuse adaptable, de marque ISEKI. Nous espérons une subvention de la CdC de 20 à 50 %.

Deux squares communaux à nommer et panneaux à apposer : nous avons l'accord des familles concernées : un ancien maire et un ancien premier adjoint.

Effondrement de la rive de la Prée : remplacement du parapet pour 7735,50€, dont une partie importante sera prise en charge par l'assurance Catastrophe Naturelle.

Remplacement de 4 lampes d'éclairage public par des leds : coût 1628,50€ pour la commune.

Remplacement de deux arbres morts de la cour d'école dont un seul sous garantie.

Réfection du revêtement de la route du carrefour d'Imbry au carrefour de la Gardonnerie (260 mètres).

La Ville à Joie : La fête s'est tenue aux Marnières le 30 août. Bilan satisfaisant. Nous n'avons toutefois pas prévu une nouvelle édition en 2025.

Lotissement des Plantes du Bourg : désormais, tous les lots sont vendus. Le budget correspondant sera clôturé au 31 décembre 2024.

Assurances communales : Nous sommes maintenant assurés auprès d'AXA qui a proposé de bien meilleures conditions.

Communauté de Communes et PLUIH : Participation financière au schéma directeur d'assainissement : la CdC nous a demandé 3776,16€ en 2024 pour les études techniques.

PLUIH : possibilité d'échange de consommation d'espaces constructibles entre collectivité base 1 hectare par commune.

Fond de concours voirie : la CdC demande aux communes de participer à 30 % au lieu de 20 %: nous avons donné un avis défavorable ; la participation reste donc à 20 %.

PLUIH : le projet d'aménagement de développement durable a été finalisé et nous a été présenté : nous avons refusé à l'unanimité la restriction des espaces constructibles, inadmissible pour une petite commune comme Dampierre. Les récentes informations stipulent que le projet, au niveau national, est en re-discussion au Sénat et à l'AMF.

Transfert des compétences Assainissement à la CdC : le choix est la Régie, car la CdC a les techniciens nécessaires. Elle gère et contrôle mais la commune assure le travail. Notre personnel est mis à disposition pour les heures effectuées à la station, qui nous seront remboursées. La facturation sera établie par la CdC, les tarifs étant maintenus un temps, puis ajustés en fonction de l'étude patrimoniale. L'en-cours de dette sera pris en compte par la CdC au 1^{er} janvier 2025.

Attribution de compensation 2024 de la CdC à la commune de Dampierre : la CLET l'a évaluée négative, à -4828,70€.

Arbre de la Laïcité : La cérémonie s'est tenue le 31 mai après-midi dans la cour de l'école. Un panneau a été apposé sur l'arbre. Tous les membres du conseil municipal étaient présents.

Accompagnement dans le car scolaire du soir : contrat de 2 heures par semaine pour une jeune personne de la commune, jusqu'aux vacances de Noël.



